

## ARTICLES BULLETINS COMMUNAUX

### 1. SLAM : Saint-Lô Agglo Mobilités... des solutions pour répondre aux nouveaux besoins en matière de déplacement



#### **Le transport urbain : SLAM<sub>Bus</sub>**

C'est le réseau de transport urbain de Saint-Lô Agglo.

Toutes les lignes relient la gare SNCF de Saint-Lô.

Ce réseau comprend 3 lignes régulières de bus et 1 navette Gare <>Torigny-les-Villes.

Les titres de transports sont disponibles à l'unité, en forfait de 10 tickets et en abonnement Pass mensuel ou annuel. (1.05€ le ticket)

**Bon à savoir : SLAM Bus le samedi c'est gratuit !**

**En chiffres : 3 lignes / 1 navette / 106 arrêts**



## Le transport à la demande : SLAMTransport à la demande

C'est le service TAD disponible sur les 61 communes du territoire avec 36 points de prise en charge ou de dépose. On peut prendre le service au domicile ou à l'un des points de dépose. Le territoire est divisé en 2 zones infranchissables et une aire urbaine.

Le coût d'un trajet est de 1.05€.

Le service TAD est limité à 4 trajets/semaine. Une 1<sup>ère</sup> inscription est nécessaire auprès de l'Agence SLAM. Ensuite il faut réserver auprès de la centrale de réservation (02.33.05.05.05.)

Retrouvez le règlement complet sur [saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr)

*Bon à savoir : les personnes porteuses de la carte invalidité ou mobilité inclusion sont prises en charge à leur domicile et déposées sur le lieu de leur choix dans le respect des limitations des zones de desserte. L'accompagnant bénéficie de la gratuité lors du trajet.*

*En chiffres : 36 arrêts TAD / 2 zones / 1 aire urbaine*



## Le covoiturage : SLAMCovoiturage

Il s'agit d'un slution de court-voiturage mise en place par l'Agglo pour favoriser une mobilité durable et inclusive.

Pour un trajet jusqu'à 25 km en provenance ou à destination de l'Agglo, le coût pour le passager est le même que celui d'un titre de transport SLAMBus soit 1.05€ jusqu'à 25 km (0.10€/km au-delà).

Grâce à l'abondement de 095€/trajet de Saint-Lô Agglo dans la limite de 2 trajets/jour, le conducteur est rémunéré 2€ minimum.

Pour l'utiliser, c'est simple, téléchargez l'appli KAROS sur votre téléphone portable et indiquez les trajets sur lesquels vous souhaitez covoiturer en tant que passager ou conducteur.

*Bon à savoir : les entreprises peuvent adhérer au programme Karos Entreprises et faire bénéficier à leurs salariés d'avantages complémentaires*

**TÉLÉCHARGEZ DÈS MAINTENANT L'APPLI**

**KAROS**

Télécharger dans l'App Store

Télécharger dans Google Play

## 2. TRI FACILE : nouvelle tarification en 2023



À partir du 1er janvier 2023, chaque usager du service de collecte des ordures ménagères du territoire de l'Agglo se verra facturer **une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (REOMi)**.

Celle-ci remplacera intégralement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) payée aujourd'hui à travers l'impôt foncier et la redevance pour les habitants de l'ex-communauté de communes de Canisy. La nouvelle redevance prendra la forme d'une facture.

Ainsi le montant payé sera dorénavant fonction du service proposé et utilisé.

**Votre redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative** comprendra :

- Une part fixe que je paie quelle que soit mon utilisation du service qui comprend :
  - Les 12 levées annuelles de mon bac gris ou ma dotation de rouleaux de sacs rouges ou mes 36 accès aux colonnes d'apport volontaire (en fonction de ma situation)
  - La totalité des levées de mon bac jaune (ou de mes sacs jaunes)
  - Le matériel, la prévention, la communication, le traitement et la valorisation de mes déchets, l'accès aux déchèteries...
- Une part variable incitative, que je devrai payer si j'utilise le service de collecte des ordures ménagères au-delà de ce qui est inclus dans ma part fixe.
  - C'est la part incitative. C'est le coût des levées de mon bac gris au-delà des 12 levées déjà incluses ou le nombre de sacs rouges complémentaires achetés ou le nombre d'accès aux colonnes d'apport volontaire au-delà des 36 déjà compris.

### Quand et comment je paie ?

- **1 facture**
- **1 fois/an : en janvier de l'année n+1 pour la gestion des déchets de l'année N.**  
(Je recevrai ma 1<sup>ère</sup> facture de REOMi en janvier 2024 pour l'utilisation du service de l'année 2023)
- **Mensualisation possible** : gratuite, prélèvement en 10 fois sans frais.  
(Je peux demander la mensualisation dès mars 2023. J'aurai 10 mensualités de mars à novembre et en février 2024 la dernière mensualité et la part variable si j'en ai une).
- **1 adresse à retenir** : « **mes démarches en ligne** » sur [saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr) pour toutes les demandes : prélèvement automatique, mensualisation, changement de situation, ...

### Combien je paie ?

#### J'ai des bacs individuels ou des sacs prépayés

Part fixe annuelle		Part variable incitative	
Zones* de collecte 1x/semaine	Zone de collecte 1x tous les 15 jours	Bac gris Coût par levée supplémentaire au-delà des 12 levées	Sac rouge Achat d'un rouleau supplémentaire de sacs rouges (26 sacs de 30 L)

Bac gris 120 L ou 2 rouleaux de sacs rouges : <b>250 €</b>	Bac gris 120 L ou 2 rouleaux de sacs rouges : <b>230 €</b>	<b>120 L : 4.10 €</b>	<b>24.60 €</b>
Bac gris 240 L ou 4 rouleaux de sacs rouges : <b>320 €</b>	Bac gris 240 L ou 4 rouleaux de sacs rouges : <b>300 €</b>	<b>240L : 7.70 €</b>	
Bac gris 360 L ou 6 rouleaux de sacs rouges : <b>384 €</b>	Bac gris 360 L ou 6 rouleaux de sacs rouges : <b>364 €</b>	<b>360L : 10.80 €</b>	

\*zones fortement agglomérées : Saint-Lô, Agneaux, Saint-Georges-Montcocq, Torigni-sur-Vire et Saint-Amand

### Je dépends de colonnes d'apport volontaires

#### Part fixe annuelle\*\*

Je dispose d'un badge et je peux effectuer 36 apports en colonne d'apport grise (ordures ménagères). Je paie 250 €.

#### Part variable incitative\*\*

À partir du 37<sup>ème</sup> apport à la colonne grise, je paie une part variable de 1,35 € / apport.

### Je dépends de bacs collectifs

#### Part fixe annuelle\*\*

J'habite dans une zone fortement agglomérée\* collectée 1 fois / semaine, je paie 250 €.

J'habite sur une autre zone du territoire collectée 1 fois / 15 jours, je paie 230 €.

#### Part variable incitative\*\*

Les éventuelles levées des bacs collectifs supplémentaires seront répercutées dans les charges de copropriété.

\*\* En fonction des cas, le montant sera à régler à Saint-Lô Agglo, au bailleur ou au syndic.

### Les bons gestes



- ✓ Je trie pour optimiser la valorisation des déchets.
- ✓ Je sors mon bac ou sac la veille au soir de la collecte.
- ✓ Je ne dépose pas de sacs poubelles au pied des colonnes ou à tout autre endroit du domaine public sous peine d'amende.

### À noter :

- Vous n'avez pas encore été dotés de solution pour la gestion de vos déchets : bacs, sacs rouges ou badges d'accès aux colonnes d'apport volontaire, contactez la direction Cadre de vie et collecte des déchets de Saint-Lô Agglo au 0800 710 775 (appel et service gratuits) ou faites vos démarches directement sur les téléservices mesdemarches.saint-lo-agglo.fr

- Pour les usagers disposant du service de ramassage en porte-à-porte des déchets verts, celui-ci devient un service optionnel payant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et il convient de vous inscrire

0 800 710 775

Service & appel  
gratuits

### 3. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : DÉFI FAMILLES ALIMENTATION POSITIVE



**SAINT-LÔ AGGLO**  
**PROJET ALIMENTAIRE**  
**TERRITORIAL**

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), Saint-Lô Agglo organise un défi gratuit autour de l'alimentation locale **de janvier à juin 2023**. L'objectif est de faire découvrir à des familles du territoire une autre façon de consommer et manger local. **Les familles peuvent s'inscrire du 14 novembre et jusqu'au 31**

**décembre 2022** pour participer au **défi familles alimentation positive**.

De janvier à juin 2023, **5 équipes** composées chacune de **7 foyers** relèveront le défi de modifier leurs habitudes de consommation alimentaire sans dépenser plus. Accompagnées par des professionnels, **les familles se rencontreront durant 6 mois autour de différentes activités** : soirées sur l'équilibre alimentaire, ateliers cuisine, visite de ferme, atelier jardinage, soirée sur l'équilibre alimentaire, sensibilisation au tri et bien d'autres encore... Autant de moments pour découvrir et partager des « trucs et astuces » pour manger local tout en maîtrisant son budget, dans une ambiance conviviale et gourmande ! Un bilan en juin sera réalisé.

**COMMENT PARTICIPER ? C'est GRATUIT** Pour participer, il suffit de s'inscrire sur le site de l'agglo [saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr) dans l'onglet « **mes démarches en ligne** » - **développement économique – inscription défi familles alimentation positive**

ou en flashant ce QR code



## 4. JEUNESSE : APPEL À PROJETS POUR LE FESTIVAL JEUNES EN SCÈNE 2023



Tu as entre 11 et 25 ans et du talent... alors viens proposer ton projet au Kiosk pour l'édition 2023 du festival Jeunes en scène de Saint-Lô Agglo ! Seul ou à plusieurs ... tout est permis : photos, dessins, vidéo, musique, poésie, théâtre, jonglerie, danse... les inscriptions sont jusqu'au 31 janvier 2023 !

Pour t'inscrire, rien de plus simple : viens au Kiosk et propose-nous ton idée !

Tu souhaites être bénévole et t'impliquer dans l'organisation du festival... Rejoins notre équipe !

+ d'infos sur [saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr)

## 5. CULTURE : VILLES EN SCÈNE SAISON 2022-2023 UNE PROGRAMMATION ÉCLECTIQUE

Villes en scène » est un dispositif du département de la Manche qui permet de proposer des spectacles professionnels de grande qualité esthétique dans quatre salles culturelles du territoire.

Saint-Lô Agglo, sous l'angle de la promotion du territoire, organise une programmation de spectacles par saison en collaboration avec les communes de Tessy-Bocage depuis 2016, de Thèreval depuis 2017 et Saint-Jean-d'Elle depuis 2021 et en partenariat depuis 2017 avec la commune de Condé-Sur-Vire, autonome sur le dispositif Villes en Scène.

Villes en Scène c'est une saison éclectique de musique, théâtre, danse, cirque aux tarifs fixes et accessibles qui se déroule d'octobre 2022 à mai 2023.

**Spectacles portés par Saint-Lô Agglo : 12 spectacles programmés, d'octobre 2022 à mai 2023 :**

- **Mardi 22 novembre** à 20H30 au théâtre des Halles de Tessy-Bocage : **Gharnata**, flamenco/tout public.
- **Samedi 26 novembre** à 20H30 à l'espace culturel le Triangle d'Hébécrevon (commune déléguée de Thèreval) : **Gharnata**, flamenco/tout public.
- **Vendredi 9 décembre** à 20H30 au théâtre des Halles de Tessy-Bocage : **Qu'est-ce que le théâtre ?** - conférence théâtrale décalée/à partir de 12 ans.
- **Samedi 4 février** à la salle culturelle le Virage de Précorbin (commune déléguée de Saint-Jean-d'Elle) : **La Gallera Social Club**, musique caribéenne et vénézuélienne/tout public.
- **Samedi 1<sup>er</sup> avril** à 20H30 à l'espace culturel le Triangle d'Hébécrevon (commune déléguée de Thèreval) : **Cowboy ou indien ?**, théâtre/à partir de 10 ans.
- **Samedi 8 avril** à 20H30 à la salle culturelle le Virage de Précorbin (commune déléguée de Saint-Jean-d'Elle) : **Tant qu'il y aura des brebis**, théâtre/à partir de 12 ans.

- **Samedi 15 avril** à 20H30 à l'église de la Chapelle-Enjuger (commune déléguée de Thèreval) : **Bahia**, musique du monde/à partir de 10 ans.
- **Mercredi 3 mai** à 20H30 à l'église de Tessy-Bocage : **Traversées**, musique du monde/à partir de 10 ans.
- **Jeudi 11 mai** en séances scolaires à la salle culturelle le Virage de Précorbin (commune déléguée de Saint-Jean-d'Elle) : **La légende de Tsolmon**, spectacle musical/6 à 11 ans.
- **Vendredi 12 mai** en séances scolaires au théâtre des Halles de Tessy-Bocage : **La légende de Tsolmon**, spectacle musical/6 à 11 ans.

**Tarifs :**

**9€**

**réduit 4€** (enfants de 4 à 16 ans/étudiants/demandeurs d'emploi/bénéficiaires du RSA et scolaires).

**Mode de paiement : espèces, chèques et coupons de réductions (atouts, KioskAgglo, Spot50 et Pass culture)**

**Réservation au 02.14.29.00.17** (office de tourisme et de la culture de Saint-Lô Agglo)

## **6. LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT A DÉMÉNAGÉ**

Retrouvez la nouvelle MJD à l'adresse suivante :

**2 rue de la Laitière Normande  
50000 Saint-Lô**

**Horaires d'ouverture :**

- **Lundi et jeudi**  
9h30 - 17h30
- **Mardi**  
9h30 - 12h30 | 14h - 19h
- **Vendredi matin**  
sur rendez-vous



**Coordonnées : 02 33 72 87 20**

## **7. ACTUALITÉS DE L'AGGLO**



**PLUI** : Des réunions publiques auront lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Toutes les dates seront à retrouver sur [saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr)

**Du nouveau sur le web :**

Le nouveau site internet de l'Office de tourisme et de la culture est accessible et vous y retrouverez notamment un agenda des sorties à l'échelle du territoire. <https://saintlo-tourisme.fr/>

Les sites internet de Saint-Lô Agglo et du Pôle Agglo21 seront mis en ligne fin novembre ! + fluide, + moderne... n'hésitez pas à aller les découvrir

## 8. HABITAT : DÉFI ZÉRO LOGEMENT VACANT

# DÉFI ZÉRO LOGEMENT VACANT

Propriétaire d'un logement vacant depuis **+ 2 ans** sur Saint-Lô Agglo ?



Des aides financières existent

Contactez le service Habitat

02 14 29 00 38 / habitat-bal@saint-lo-agglo.fr



vendre le bien ou d'envisager une réhabilitation pour l'habiter ou le louer en tant que résidence principale.

En mai 2020, Saint-Lô Agglo lançait une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur toutes les communes de l'agglomération pour les 5 années à venir.

Cette opération est renforcée par une opération de revitalisation du centre-ville de Saint-Lô (dans le cadre du dispositif national Action Cœur de Ville) et par la mise en place de **primes « Défi Zéro logement vacant » pour soutenir l'acquisition-réhabilitation de logements dégradés vacants depuis plus de 2 ans dans les centres-villes et centres-bourgs.**

Saint-Lô Agglo a mis en place 2 aides « Défi Zéro logement vacant » :

- **3 000 à 15 000 € d'aide à l'acquisition rénovation**
- **5 000 € pour la remise en location**

Les propriétaires de logements vacants depuis + de 2 ans peuvent contacter le service Habitat de Saint-Lô Agglo pour bénéficier de conseils qu'il s'agisse de

Service Habitat : 02 14 29 00 38 – habitat-bal@saint-lo-agglo.fr